



GUIDE DES PORTEURS DE PROJET

SE LANCER DANS UN **PROJET D'ACTIVITÉS DE LOISIRS**

VICHY

*mon
Amour*

Pour avoir des données sur le territoire, veuillez consulter les « [Chiffres Clés du Tourisme](#) »



/// CONSTRUIRE SON PROJET : PAR OÙ COMMENCER ?

La Chambre de Commerce et d'industrie (CCI) de l'Allier est un interlocuteur clé pour vous accompagner dans la création ou la reprise d'une activité de loisirs. Elle peut vous aider à :

- Comprendre la réglementation
- Élaborer un business plan
- Monter vos dossiers de financement
- Réfléchir à votre stratégie de développement

Des ateliers gratuits, comme « Les 10 clés pour entreprendre », sont aussi proposés pour bien démarrer.

 **Votre contact privilégié** : CCI Allier – 04 70 02 50 15
entreprise@allier.cci.fr

/// L'URBANISME : UN POINT ESSENTIEL

Avant de lancer votre activité ou d'effectuer des travaux dans votre établissement, il est essentiel de consulter en amont le service Urbanisme de Vichy Communauté pour vérifier la faisabilité du projet au regard des règles d'urbanisme en vigueur sur la commune.

 **Votre contact privilégié** : Service urbanisme de Vichy Communauté – 04 63 01 10 45

a. Les services publics à la disposition des porteurs de projet

Volet urbanisme : La première des choses est de vérifier la faisabilité du projet avec le document d'urbanisme de la commune. Il convient de s'assurer tout d'abord que le projet est autorisé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), et de prendre connaissance des règles à respecter.

- Pour les 1^{ers} renseignements d'urbanisme (zonage et règlement), contactez votre mairie.
- Pour les projets plus structurants, le service instructeur de vichy communauté peut être sollicité.


Volet patrimoine et conseil architectural : Il est recommandé de se rapprocher de l'architecte conseil de la ville de Vichy si votre projet se situe dans la ville UNESCO, ou bien de l'architecte conseil du CAUE03 si votre projet se situe en dehors de la ville centre.

 **Votre contact privilégié** : Bertrand REMOND
(Architecte conseil de la Ville de Vichy)
04 63 01 10 60 / 06 77 28 58 70

 **Votre contact privilégié** : CAUE03 – 06 13 44 91 15

Sachant que si le projet se situe aux abords d'un monument historique (rayon de 500m), il devra également être soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. La prise de rendez-vous se fait en ligne ou par téléphone.

Volet enseignes / publicités : Pour toute installation ou changement d'enseigne, une déclaration ou une autorisation doit être déposée en mairie. N'hésitez pas à venir présenter en amont votre projet à un conseiller du service urbanisme pour vous assurer de la conformité de celui-ci avec les règles du RLPI. Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) détermine les règles d'implantation et de format des panneaux publicitaires, des enseignes et des pré-enseignes.

 **Pour ces 3 volets, votre contact privilégié** :
Service urbanisme de Vichy Communauté
04 63 01 10 45

Volet sécurité et accessibilité : Un ERP doit être accessible à une personne en situation de handicap (physique, sensoriel ou mental), plusieurs démarches sont alors à réaliser (plus d'informations [ici](#)). Il est également soumis à des obligations de sécurité contre l'incendie, disponibles [ici](#). Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie du secteur où vous êtes implantés.

 **Votre contact privilégié (pour Vichy)** : Dominique Jacques (Responsable Sécurité – Mairie de Vichy)
04 70 30 17 15

b. Services spécifiques de la ville de Vichy

Architecture : Afin de protéger la valeur universelle de son patrimoine, la Ville de Vichy a créé un Site patrimonial remarquable (SPR). Au sein de ce périmètre, elle peut ainsi veiller à la préservation et à la qualité des travaux entrepris sur les biens présentant un caractère patrimonial remarquable, notamment en centre-ville et dans les quartiers historiques.

 **Votre contact privilégié** : Architecte conseil, service urbanisme de Vichy Communauté – 04 63 01 10 45



/// SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR VALIDER SON PROJET

Chaque activité de loisirs a ses spécificités. Il est donc essentiel de se rapprocher de la **fédération professionnelle** correspondant à votre activité (canoë-kayak, escape game...). Ces structures peuvent vous informer sur la réglementation spécifique à votre filière, les bonnes pratiques à adopter et les démarches à anticiper. Par ailleurs, il est vivement recommandé de prendre contact avec l'Office de Tourisme afin de voir si le type d'activité que vous envisagez correspond aux attentes et aux besoins du territoire.

 **Votre interlocutrice** : Lucie Veysseyre – 06 20 87 83 51
l.veysseyre@vichydestinations.fr

Si votre activité concerne un plan d'eau de Vichy Communauté (Lac d'Allier, plan d'eau de Saint-Clément, plan d'eau de Saint-Yorre, plan d'eau de Saint-Germain-des-Fossés), vous devez vous adresser au coordinateur des plans d'eau.

 **Votre interlocuteur** : Hyacinthe Pavlides
06 20 87 07 89 / h.pavlides@vichydestinations.fr

/// VOUS FAIRE CONNAÎTRE : PROMOTION ET COMMERCIALISATION

• Plateformes de réservation en ligne

Online Travel Agency (OTA) = Agences de voyages en ligne qui commercialisent des prestations touristiques (réservations de chambres d'hôtels ou en maison d'hôtes, croisières, vols, location de voiture, activités...). Elles sont présentes sur les canaux de distribution numériques (smartphones, ordinateurs, tablettes...) et permettent aux clients de planifier intégralement leur séjour sans passer par les établissements touristiques.

Parmi les plus connues pour les loisirs : GetYourGuide, Réserver avec Google, Airbnb Experiences

• Site internet de l'OT

Les porteurs de projet devenus **partenaires** de l'Office de Tourisme bénéficient de plusieurs outils et supports de promotion :

- **La Place de marché Addock** : Nous mettons gratuitement à votre disposition un outil de réservation en ligne, Addock. Il vous permet de gérer facilement vos disponibilités car il vous offre la possibilité de vendre votre offre sur votre site internet, mais également sur les sites institutionnels. Toutes les réservations, quel que soit le site d'origine, peuvent directement être gérées sur une seule et même plateforme.
- **Le site web de Vichy Destinations** : En tant que partenaire, vous bénéficiez d'une visibilité sur notre site dans la rubrique activités, avec une fiche dédiée incluant photos et coordonnées
- **Le guide pratique** : En tant que partenaire, vous bénéficiez d'une visibilité dans notre support incontournable : **Le guide pratique "Vichy Escapades"**, tiré chaque année à 30 000 exemplaires

Pour en savoir plus sur le partenariat,
consulter le [guide du partenaire](#)

 **Votre interlocutrice** : Lucie Veysseyre – 06 20 87 83 51
l.veysseyre@vichydestinations.fr




/// LES AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES

• Région AURA


Être accompagné dans le développement de mon activité touristique en Auvergne-Rhône-Alpes (cliquez [ici](#))

Le cercle des financeurs : C'est un dispositif de la Région AURA qui vous permet de présenter votre projet à des établissements bancaires et organismes de garanties, afin de faciliter le financement de vos investissements (pour en savoir plus, cliquez [ici](#))

 **Votre interlocuteur** : Direction du tourisme
04 26 73 49 67
direction.tourisme@auvergnerhonealpes.fr

• LEADER

Ce dispositif cible les projets visant à développer, construire une offre culturelle, touristique diversifiée et accessible en valorisant les ressources du territoire. Ces projets doivent permettre de répondre aux attentes de la clientèle, et des populations locales en s'appuyant sur la mise en réseau d'acteurs du territoire. Vous pouvez retrouver sur la [fiche action](#) les conditions d'éligibilités.

 **Votre interlocuteur** : Florentin Georgescu
06 08 51 33 96 / f.georgescu@agglo-moulins.fr


• Initiative Allier

Initiative Allier propose un accompagnement financier aux porteurs de projet sous forme de prêts d'honneur, sans intérêts ni garanties personnelles. Ce dispositif inclut un suivi personnalisé des projets, pouvant aller jusqu'à 3 ans après leur création. Un système de parrainage est mis en place, permettant aux nouveaux entrepreneurs de bénéficier de l'expérience d'anciens chefs d'entreprise ou cadres.

 **Votre interlocuteur** : Axelle Roux – 07 64 20 28 44
a.roux@initiative-allier.fr

• France Active Auvergne

Vous pouvez également échanger par téléphone avec France Active Auvergne (secteur Allier) afin de faire le point sur votre projet et savoir si vous êtes éligible à leurs dispositifs de financement.

 **Votre contact** : 04 70 48 20 19 - standard de l'Allier
franceactive-auvergne.org



/// DÉCOUVREZ L'ESPACE PRO ///

L'ensemble des ressources qui vous seront utiles sont disponibles sur l'[Espace Pro de Vichy mon Amour](#). Cet espace centralise tous les documents mis à disposition par Vichy Destinations afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches et votre activité.

VICHY
Amour

www.vichymonamour.fr